



Ma rentrée à Trélazé



Le guide  
pratique  
pour vos  
démarches !



Février 2021, Service communication de la ville de Trélazé

[www.trelaze.fr](http://www.trelaze.fr)

 [mairie.trelaze](https://www.facebook.com/mairie.trelaze)

 [ville\\_trelaze](https://twitter.com/ville_trelaze)



# Édito

Chers parents,

Vous avez choisi de scolariser votre enfant sur la commune et nous vous en remercions.

Vous découvrirez à travers ce guide pratique toutes les informations utiles pour organiser son année scolaire.

L'Éducation est la priorité de la ville de Trélazé et la réussite éducative ainsi que la socialisation de votre enfant, nos objectifs.

C'est pourquoi, de nombreuses activités vous sont proposées et beaucoup d'adultes mobilisés.

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire.

N'hésitez pas à nous contacter si besoin.



**Véronique PINEAU**  
Adjointe à l'éducation

06 49 60 86 82

veronique.pineau@mairie-trelaze.fr



**Christophe BOUJON**  
Conseiller délégué à l'éducation

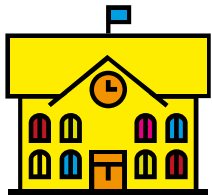
06 86 75 18 92

christophe.boujon@mairie-trelaze.fr

## Sommaire

- p. 4 Vos interlocuteurs enfance, jeunesse, éducation
- p. 6 Calendrier scolaire
- p. 8 Les écoles sur votre commune
- p. 10 Quand et comment inscrire mon enfant ?
- p. 12 Emploi du temps des enfants scolarisés dans les écoles publiques
- p. 14 La restauration scolaire
- p. 19 Les centres de loisirs
- p. 23 La caisse des écoles publiques
- p. 24 Les associations de parents d'élèves
- p. 25 Le rôle des représentants de parents d'élèves
- p. 26 Les partenaires sur la ville

# Vos interlocuteurs enfance, jeunesse, éducation



En Mairie

-  Nouvelle inscription scolaire, restauration et accueil périscolaire  
 Accueil de la mairie  
 etatcivil@mairie-trelaze.fr  
 02 41 33 74 80
-  Réussite éducative  
 ccas@mairie-trelaze.fr  
 02 41 33 74 91
-  Restauration scolaire (facturation, suivi des inscriptions pour les repas, annulation)  
 cuisine.centrale@mairie-trelaze.fr  
 02 41 69 02 05



Accueil périscolaire  
Délégation de service public  
Léo Lagrange Ouest

-  Périscolaire R. Daguerre  
 trelaze.perisco.daguerre@leolagrange.org  
 06 12 75 25 46
-  Périscolaire Maraîchère maternelle et élémentaire  
 trelaze.periscomaraichere@leolagrange.org  
 06 63 76 57 88
-  Périscolaire A. Césaire  
 trelaze.periscoaimecesaire@leolagrange.org  
 06 72 70 67 00
-  Périscolaire H. et Y. Dufour et J. Prévert  
 trelaze.minedeveil@leolagrange.org  
 06 12 75 45 47
-  Périscolaire G. Philipe et P. Fort  
 trelaze.maisoncouleurs@leolagrange.org  
 06 11 46 14 94
-  Périscolaire F. Arthaud  
 trelaze.perisconfarthaud@leolagrange.org  
 06 49 83 65 10

# Calendrier scolaire 2021-2022

SEPTEMBRE 2021	OCTOBRE 2021	NOVEMBRE 2021	DÉCEMBRE 2021	JANVIER 2022	FÉVRIER 2022	MARS 2022	AVRIL 2022	MAI 2022	JUIN 2022	JUILLET 2022	AOÛT 2022
MER 1	VEN 1	LUN 1	MER 1	SAM 1	MAR 1	MAR 1	VEN 1	DIM 1	MER 1	VEN 1	LUN 1
JEU 2	SAM 2	MAR 2	JEU 2	DIM 2	MER 2	MER 2	SAM 2	LUN 2	JEU 2	SAM 2	MAR 2
VEN 3	DIM 3	MER 3	VEN 3	LUN 3	JEU 3	JEU 3	DIM 3	MAR 3	VEN 3	DIM 3	MER 3
SAM 4	LUN 4	JEU 4	SAM 4	MAR 4	VEN 4	VEN 4	LUN 4	MER 4	SAM 4	LUN 4	JEU 4
DIM 5	MAR 5	VEN 5	DIM 5	MER 5	SAM 5	SAM 5	MAR 5	JEU 5	DIM 5	MAR 5	VEN 5
LUN 6	MER 6	SAM 6	LUN 6	JEU 6	DIM 6	DIM 6	MER 6	VEN 6	LUN 6	MER 6	SAM 6
MAR 7	JEU 7	DIM 7	MAR 7	VEN 7	LUN 7	LUN 7	JEU 7	SAM 7	MAR 7	JEU 7	DIM 7
MER 8	VEN 8	LUN 8	MER 8	SAM 8	MAR 8	MAR 8	VEN 8	DIM 8	MER 8	VEN 8	LUN 8
JEU 9	SAM 9	MAR 9	JEU 9	DIM 9	MER 9	MER 9	SAM 9	LUN 9	JEU 9	SAM 9	MAR 9
VEN 10	DIM 10	MER 10	VEN 10	LUN 10	JEU 10	JEU 10	DIM 10	MAR 10	VEN 10	DIM 10	MER 10
SAM 11	LUN 11	JEU 11	SAM 11	MAR 11	VEN 11	VEN 11	LUN 11	MER 11	SAM 11	LUN 11	JEU 11
DIM 12	MAR 12	VEN 12	DIM 12	MER 12	SAM 12	SAM 12	MAR 12	JEU 12	DIM 12	MAR 12	VEN 12
LUN 13	MER 13	SAM 13	LUN 13	JEU 13	DIM 13	DIM 13	MER 13	VEN 13	LUN 13	MER 13	SAM 13
MAR 14	JEU 14	DIM 14	MAR 14	VEN 14	LUN 14	LUN 14	JEU 14	SAM 14	MAR 14	JEU 14	DIM 14
MER 15	VEN 15	LUN 15	MER 15	SAM 15	MAR 15	MAR 15	VEN 15	DIM 15	MER 15	VEN 15	LUN 15
JEU 16	SAM 16	MAR 16	JEU 16	DIM 16	MER 16	MER 16	SAM 16	LUN 16	JEU 16	SAM 16	MAR 16
VEN 17	DIM 17	MER 17	VEN 17	LUN 17	JEU 17	JEU 17	DIM 17	MAR 17	VEN 17	DIM 17	MER 17
SAM 18	LUN 18	JEU 18	SAM 18	MAR 18	VEN 18	VEN 18	LUN 18	MER 18	SAM 18	LUN 18	JEU 18
DIM 19	MAR 19	VEN 19	DIM 19	MER 19	SAM 19	SAM 19	MAR 19	JEU 19	DIM 19	MAR 19	VEN 19
LUN 20	MER 20	SAM 20	LUN 20	JEU 20	DIM 20	DIM 20	MER 20	VEN 20	LUN 20	MER 20	SAM 20
MAR 21	JEU 21	DIM 21	MAR 21	VEN 21	LUN 21	LUN 21	JEU 21	SAM 21	MAR 21	JEU 21	DIM 21
MER 22	VEN 22	LUN 22	MER 22	SAM 22	MAR 22	MAR 22	VEN 22	DIM 22	MER 22	VEN 22	LUN 22
JEU 23	SAM 23	MAR 23	JEU 23	DIM 23	MER 23	MER 23	SAM 23	LUN 23	JEU 23	SAM 23	MAR 23
VEN 24	DIM 24	MER 24	VEN 24	LUN 24	JEU 24	JEU 24	DIM 24	MAR 24	VEN 24	DIM 24	MER 24
SAM 25	LUN 25	JEU 25	SAM 25	MAR 25	VEN 25	VEN 25	LUN 25	MER 25	SAM 25	LUN 25	JEU 25
DIM 26	MAR 26	VEN 26	DIM 26	MER 26	SAM 26	SAM 26	MAR 26	JEU 26	DIM 26	MAR 26	VEN 26
LUN 27	MER 27	SAM 27	LUN 27	JEU 27	DIM 27	DIM 27	MER 27	VEN 27	LUN 27	MER 27	SAM 27
MAR 28	JEU 28	DIM 28	MAR 28	VEN 28	LUN 28	LUN 28	JEU 28	SAM 28	MAR 28	JEU 28	DIM 28
MER 29	VEN 29	LUN 29	MER 29	SAM 29		MAR 29	VEN 29	DIM 29	MER 29	VEN 29	LUN 29
JEU 30	SAM 30	MAR 30	JEU 30	DIM 30		MER 30	SAM 30	LUN 30	JEU 30	SAM 30	MAR 30
	DIM 31		VEN 31	LUN 31		JEU 31		MAR 31		DIM 31	MER 31



## ZONE A

Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

## ZONE B

Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

## ZONE C

Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

## DÉPART EN VACANCES

Le départ en vacances a lieu le vendredi ou le samedi après la classe.

## PONT DE L'ASCENSION

Du mercredi 25 mai après la classe au lundi 30 mai 2022 jour de reprise des cours.

# Les écoles sur votre commune

## Groupes scolaires (maternelle et élémentaire)

### Robert DAGUERRE

Directrice :  
Mme Élodie HUCHELOUP  
27, rue Jules Ferry  
☎ 02 41 69 02 18  
ce.0490270c@ac-nantes.fr

### Florence ARTHAUD

Directrice :  
Mme Nadine PRUNIER  
20 avenue de la Quantinière  
ce.0492484j@ac-nantes.fr  
02 41 05 65 40

### Aimé CÉSAIRE

Directrice :  
Mme Amélie NAHAM  
130, rue André Malraux  
☎ 02 41 25 45 25  
ce.0492422s@ac-nantes.fr

## Maternelles

### La MARAÎCHERE

Directrice :  
Mme Delphine NOUCHET  
18, rue Ludovic Ménard  
☎ 02 41 69 05 66  
ce.0490140l@ac-nantes.fr

### Jacques PRÉVERT

Directrice :  
Mme Nathalie FÉRIOT  
19, rue Edouard Branly  
☎ 02 41 69 79 74  
ce.0491751m@ac-nantes.fr

### Gérard PHILIPPE

Directrice :  
Mme Barbara AUVIN  
225, rue Élisée Reclus  
☎ 02 41 87 70 63  
ce.0490773z@ac-nantes.fr

## Élémentaires

### Henri & Yvonne DUFOUR

Directeur :  
M. Philippe VAILLANT  
25, rue Edouard-Branly accès  
rue Valongo  
☎ 02 41 69 19 62  
ce.0490267z@ac-nantes.fr

### La MARAÎCHERE

Directrice :  
Mme Sandrine AKYOL  
59, rue Ludovic Ménard  
☎ 02 41 69 00 28  
ce.0490264w@ac-nantes.fr

### Paul FORT

Directeur :  
M. Hervé MAYART  
255, rue Élisée Reclus  
☎ 02 41 22 16 21  
ce.0490269b@ac-nantes.fr

### RASED

Réseau d'aides spécialisées aux  
élèves en difficulté  
☎ 02 41 69 03 80  
rased49-trelaze@ac-nantes.fr

## Groupes scolaires privés, gérés par des OGEC

### Montrieux SAINT-RENÉ

Directrice :  
Mme Murielle DAVINROY  
113, rue André Malraux  
☎ 02 41 69 03 93  
trelaze.montrieuxstrene@ec49.fr

### Bel Air

Directrice :  
Mme Valérie JERET  
Place Bel Air  
☎ 02 41 69 15 41  
trelaze.belair@ec49.fr

## Quand et comment inscrire mon enfant ?

Les inscriptions dans les écoles publiques de Trélazé se font en mairie, aux horaires suivants, sur rendez-vous :

### Le lundi :

13 h 30 à 17 h (16 h 30 en période de vacances scolaires)

### Mardi, mercredi, vendredi :

8 h 45 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

### Le jeudi :






8 h 45 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30

Renseignements : 02 41 33 74 80

**À noter :** les inscriptions dans les écoles privées se font directement auprès des établissements.



## Pièces à fournir

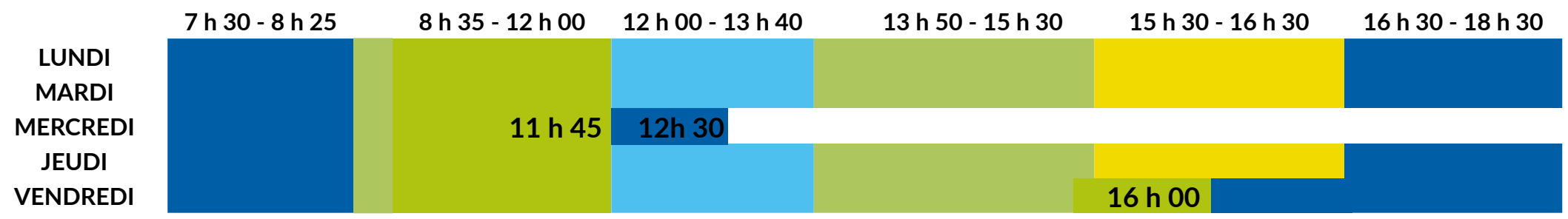
-  livret de famille ou à défaut l'acte de naissance de moins de 3 mois de l'enfant,
-  justificatif de domicile de moins de 3 mois
-  carnet de santé de l'enfant
-  n° d'allocataire CAF ou MSA avec quotient au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours. Pour les non-allocataires ou les personnes ne percevant pas de prestations, le dernier avis d'imposition sur le revenu.
-  un RIB si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique dans le cas d'une inscription à la restauration scolaire et/ou périscolaire.

**En cas de séparation ou divorce, jugement ou à défaut, il est nécessaire de fournir une autorisation manuscrite de l'autre parent avec une copie de sa carte d'identité.**

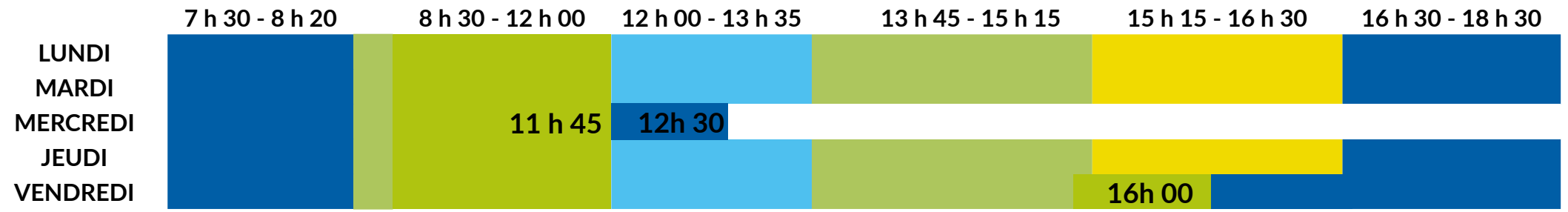


# EMPLOI DU TEMPS DES ENFANTS SCOLARISÉS DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES

Écoles maternelles (La Maraîchère, J. Prévert, G. Philipe) et groupes scolaires (R. Daguerre, A. Césaire et F. Arthaud)



Écoles élémentaires (H. et Y. Dufour, La Maraîchère et P. Fort)



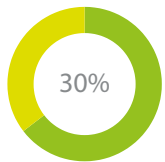
- Temps périscolaire payant
- Temps d'enseignement
- Déjeuner et activités interclasses
- Temps d'activités périscolaires gratuits
- Ouverture portail de l'école (transition Temps périscolaire / Temps scolaire)

## La restauration scolaire publique

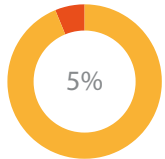
La ville de Trélazé organise un service de restauration sur l'ensemble des écoles publiques de la Commune. Ce service est ouvert aux enfants autonomes des classes maternelles et élémentaires, sous réserve de santé et de maturité compatible avec la vie collective (décision prise par les services de la Ville, enseignement et restauration, en accord avec la direction de l'école et l'enseignant), d'inscription et d'acceptation du règlement.

### Qu'y a-t-il dans l'assiette de vos enfants ?

**1200 à 1450** repas sont préparés par jour



des produits locaux sont en circuit court (pain, produits laitiers, légumes)



de produits sont issus de l'agriculture biologique, principalement les pommes

Les produits sont cuisinés par **4** cuisiniers chaque jour et livrés par **2** personnes en liaison chaude.

**1** repas végétarien est servi chaque semaine.



Libellé	Objets	Tarif* 2020 - 2021 (en €)
Repas scolaire	enfant trélazéen	3,48
	enfant trélazéen occasionnel	4,03
	enfant hors Trélazé	6,25

«A compter du 3<sup>e</sup> enfant, le repas est facturé à demi-tarif».  
**Une tarification sociale s'applique pour les foyers les plus modestes : prise en charge du repas par le CCAS à hauteur de 30% pour QF 354 à 403 à hauteur de 50% pour QF 353**

À titre exceptionnel, l'ajout ou la suppression d'un repas doit être signalé au service restauration **au moins 72 h à l'avance**.  
 À défaut, le repas supplémentaire sera facturé au tarif occasionnel.

Les factures sont adressées aux familles par le Trésor Public en début de mois.

Le paiement doit s'effectuer dès réception de la facture, soit :

- **par prélèvement automatique**, en retournant les imprimés d'autorisation de prélèvement avec un RIB lors de l'inscription à la restauration
- **par chèque à l'ordre du Trésor Public** à adresser, accompagné du talon détachable de la facture, au Trésor Public - 17 avenue de la République à Trélazé
- **en espèces au guichet du Trésor Public** - 17 avenue de la République à Trélazé
- **en ligne** sur [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)

\* En attente de tarification pour l'année 2021-2022



## 16 Le service minimum d'accueil

La commune est tenue d'organiser un service minimum d'accueil dès lors que le nombre d'enseignants déclarés grévistes est égal ou supérieur à 25 % au sein de l'école.

Il concerne uniquement le temps scolaire.

Quand le nombre d'enseignants déclarés grévistes est inférieur à 25 %, les enfants présents sont accueillis à l'école par l'équipe enseignante non gréviste.

**Tenez-vous informés en temps réel sur le site internet de la ville ou par voie d'affichage dans l'établissement scolaire de votre enfant.**

## Les accueils périscolaires

Les accueils périscolaires sont mis en œuvre dans toutes les écoles publiques de la ville par la Délégation de Service Public Léo Lagrange Ouest.

- ▶ Accueil du matin de 7 h 30 à 8 h 30
- ▶ Pause méridienne pour les maternelles et élémentaires de 12 h à 13 h 45
- ▶ Accueil du soir :
  - 16 h 30 à 18 h 30 les lundis, mardis et jeudis dans les écoles publiques
  - 16 h à 18 h 30 les vendredis dans les écoles publiques

	Écoles G. Philipe, P. Fort, R. Daguerre, F. Arthaud H. et Y. Dufour, J. Prévert, Maraîchère, A. Césaire	
	Tarifs trélazéens 2020-2021*	Tarifs non - trélazéens 2020-2021*
Quotient familial	Le 1/4 d'heure	
< 336	0,21 €	0,22 €
337 - 456	0,21 €	1,01 €
457 - 605	0,37 €	
606 - 823	0,48 €	
824 - 1036	0,53 €	
> 1036	0,58 €	

## Facturation

Elle est gérée par Léo Lagrange Ouest.  
trelaze.alsh.facturation@leolagrange.org

☎ 02 41 41 27 40

## Les temps d'activités périscolaires gratuits

Les inscriptions en cours d'année se réalisent directement auprès du responsable périscolaire de l'école :

- gratuits les lundis, mardis et jeudis
- maternelles et groupes scolaires : 15 h 30 à 16 h 30
- élémentaires : 15 h 15 à 16 h 30



© Petit Pixel

\* En attente de tarification pour l'année 2021-2022

## Les règles de vie

 Le responsable périscolaire s'engage à :

- Mettre en place une équipe d'animation pour assurer l'encadrement des enfants pendant les temps périscolaires.
- Contacter la famille en cas d'incident ou d'accident et prendre toutes les mesures nécessaires, notamment en ayant recours au transport vers les services d'urgence.
- Veiller au bon déroulement des temps périscolaires dans le respect de chacun.

 Les familles s'engagent à :

- Lire le règlement avec leurs enfants et à veiller à ce qu'il soit respecté.
- Prévenir le responsable périscolaire s'il est nécessaire de mettre en place un projet d'accueil individualisé (allergie, maladie chronique).
- Informer le responsable périscolaire si l'enfant est malade (notamment maladie à caractère contagieux).
- Contacter le responsable périscolaire entre 9 h et 18 h, de préférence par SMS, pour signaler toute absence ou modification de fréquentation.

 Les enfants s'engagent à :

- Respecter le personnel d'encadrement et leurs camarades.
- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.
- Respecter les règles de fonctionnement.

## Les centres de loisirs (mercredi et vacances scolaires)

### Les lieux d'accueil

Les accueils de loisirs sont ouverts les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7 h 30 à 18 h 30.



#### Accueil de loisirs maternel Maisoncouleur

(2 ans ½ - 5 ans)  
225 rue Elisée Reclus

 02 41 87 41 42  
 06 11 46 14 94  
trelaze.maisoncouleurs@  
leolagrange.org



#### Accueil de loisirs Jean Gueguen (6 - 11 ans)

Espace Jean Gueguen  
1 rue Pasteur

 02 41 69 69 58  
 06 01 14 52 40  
trelaze.jeangueguen@  
leolagrange.org

#### Accueil de loisirs Mine d'Éveil (2 ans ½ - 5 ans)


60 rue Valongo

 02 41 95 39 01  
 06 12 75 45 47  
trelaze.minedeveil@leolagrange.org

Grille tarifaire disponible le site de la ville [www.trelaze.fr](http://www.trelaze.fr)

#### Le Hub Rep'r (11-15 ans)

Hall Hervé Bazin - Chemin de la Maraîchère

 02 41 69 73 14  
 06 17 31 14 73  
hubrepr@leolagrange.org

## 20 Inscriptions

Les inscriptions se font auprès de Léo Lagrange Ouest :  
02 41 41 27 40

Le bureau se tient disponible :

- Les mercredis au centre social Jean Gueguen de 14 h à 18 h
- Les vendredis au centre social Ginette Leroux de 14 h à 18 h
- par mail : [trelaze.alsh.inscription@leolagrange.org](mailto:trelaze.alsh.inscription@leolagrange.org)

*Pour la première inscription, il est impératif de se présenter aux permanences dans les centres sociaux.*

## Des activités multiples

Les accueils de loisirs sont des espaces de rencontres, d'échanges et de complémentarité éducative.

De manière générale, les animations favorisent **le développement de l'autonomie, la construction de l'esprit critique et l'apprentissage du vivre ensemble.**

Les projets pédagogiques et règlements de fonctionnement sont à la disposition des familles dans les espaces parents de chaque structure.



## La réussite éducative

### Dispositifs d'accompagnement à la réussite des élèves

La ville, grâce à plusieurs dispositifs, spécifiques, en lien avec l'éducation nationale, l'Etat, la CAF, le Conseil départemental et des associations, accompagne les enfants fragilisés dans les apprentissages.

Si cet accompagnement les aide dans la réalisation de leur travail scolaire, il permet également de travailler la confiance en soi et le plaisir d'apprendre au travers de procédés éducatifs et ludiques.

☎ 02 41 33 74 65  
[ccas@mairie-trelaze.fr](mailto:ccas@mairie-trelaze.fr)

### Accompagnement à la parentalité

👉 Les ateliers parents des centres sociaux

Les centres sociaux de la ville proposent des temps d'échanges, des ateliers autour de la parentalité ainsi que des ateliers parents-enfants

Centre social Jean Gueguen :  
[animationfamillejg.leolagrange@gmail.com](mailto:animationfamillejg.leolagrange@gmail.com)

Centre social Ginette Leroux :  
[animationfamillegl.leolagrange@gmail.com](mailto:animationfamillegl.leolagrange@gmail.com)

## Le lieu d'accueil enfants-parents « Les Paradis »

Géré par Vyv et ouvert tous les vendredis (hors vacances scolaires) de 9 h à 11 h 45, cet espace gratuit est réservé aux familles d'enfant(s) de moins de 4 ans et aux futurs parents. Il permet :

- De partager un moment avec son enfant dans un lieu nouveau,
- D'échanger, d'écouter, trouver du soutien auprès de professionnels de l'enfance,
- De rencontrer d'autres enfants et d'autres parents.

12 rue des Métiers - [accueilenfantparent-trelaze@mfam-enfancefamille.fr](mailto:accueilenfantparent-trelaze@mfam-enfancefamille.fr)

## Les services de prévention et promotion de la santé familiale - PMI

Assuré par le Conseil départemental, ce service, composé de professionnels de la santé (sage-femme, infirmière, puéricultrice et médecin) soutient les familles, la santé et le bien-être des enfants âgés de moins de 6 ans.

Prendre rendez-vous :

MDS Sud Loire

39 rue Abel Boutin Desvignes - 49130 Les Ponts de Cé

☎ 02 41 79 75 10

## Les permanences éducatives de la maison départementale des solidarités

Ces permanences offrent un espace d'écoute personnalisé, d'échanges et éventuellement d'orientation par rapport aux difficultés rencontrées dans la relation enfant/parent.

Des professionnels de l'enfance et de l'éducation vous accueillent sur rendez-vous.

Maison Départementale des solidarités Angers Sud Loire :

254 rue Ferdinand Vest - 49800 Trélazé

☎ 02 41 79 75 01

# La caisse des écoles publiques

## Présentation

Elle est animée par un comité regroupant élus municipaux, représentants de l'Éducation Nationale et parents d'élèves élus par les adhérents de la caisse des écoles.

Elle administre un budget composé de la **subvention municipale et des cotisations de ses adhérents**.

Elle finance le fonctionnement courant des écoles publiques de Trélazé, mais aussi **les actions pédagogiques** proposées par les enseignants (sorties culturelles, classes transplantées, projets divers ...).

## Adhésion

Le bulletin d'adhésion est distribué en début d'année auprès de tous les élèves trélazéens. Il est également disponible sur le site de la ville dans la rubrique éducation / écoles.

L'adhésion est à remettre sous enveloppe à l'enseignant de votre enfant, accompagné de votre cotisation (en espèces, ou par chèque libellé à l'ordre de la Caisse des écoles publiques de Trélazé), ou en Mairie (Service vie scolaire).

## Les associations de parents d'élèves (A.P.E)

L'A.P.E. réunit des parents volontaires et bénévoles qui souhaitent s'investir dans la vie des écoles au profit des élèves. Le rôle de l'association est de participer à la vie de l'école, de défendre les intérêts des enfants et de représenter tous les parents.

L'association répond aux questions des parents et organise généralement différentes manifestations au cours de l'année pour financer les projets pédagogiques de l'école.

N'hésitez pas à contacter ou soutenir les APE des écoles de vos enfants.

-  Groupe scolaire la Maraîchère  
ape.lamaraichere@gmail.com
-  Ape-La-Maraîchère-Trélazé / apelamaraichere.wixsite.com/ape49/blog-1/
-  Groupe scolaire Prévert et Dufour  
ape.prevert.dufour@gmail.com
-  Ape.prévertdufour
-  Groupe scolaire Robert Daguerre  
ape.robertdaguerre@yahoo.com
-  Ape.robertdaguerretrélazé
-  Groupe scolaire Aimé Césaire  
ape.aimecesaire@gmail.com
-  Ape.aimecesaire
-  Écoles du Grand Bellevue (Gérard Philipe et Paul Fort)  
ape.ecoles.bellevue@gmail.com

## Le rôle des représentants de parents d'élèves

Élus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un rôle de relais et de médiateur entre **les familles, les enseignants et la direction de l'établissement**. Ces "délégués" participent aux conseils d'école et siègent aux différentes instances de représentation.

En tant que membre de la communauté éducative, les parents et leurs représentants contribuent à l'organisation de la vie de l'établissement. Par exemple, sur les sujets relatifs à l'organisation du temps périscolaire, à l'utilisation des locaux ou à la réalisation des travaux, les représentants des parents d'élèves sont amenés à **rencontrer les élus de la commune**.

Ils sont également en contact avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) lors des conseils d'école ou chaque fois qu'une situation particulière l'exige.

## Les partenaires sur la ville

Le développement des enfants est une priorité pour la ville de Trélazé, l'accès à la culture est un vecteur essentiel pour leur créativité et leur éveil sur le monde.

Plusieurs structures municipales, situées sur le pôle Hervé-Bazin, dispensent des cours ou des offres de sortie pour compléter leur accompagnement scolaire.

### Médiathèque Hervé-Bazin

☎ 02 41 69 19 64  
mediatheque@mairie-trelaze.fr

### École de musique Henri-Dutilleux

☎ 09 60 15 83 41  
siemtp@orange.fr

### École de danse

☎ 06 74 75 27 25  
ecolededanse@mairie-trelaze.fr

### Théâtre de l'Avant-Scène

☎ 02 41 33 74 51  
service.evenementiel@  
mairie-trelaze.fr

Les centres sociaux Ginette-Leroux et Jean-Gueguen accompagnent tout au long de l'année les familles dans les missions de parentalité et dans la proposition d'activités socio-éducatives.

### Centre social Jean Gueguen

1 rue Louis Pasteur  
☎ 02 41 69 01 90

### Centre social Ginette Leroux

54 avenue de la République  
☎ 02 41 69 00 12

Les associations sportives et culturelles proposent également de nombreuses activités.

Retrouvez leurs coordonnées sur le site internet de la ville :  
[www.trelaze.fr](http://www.trelaze.fr)





[www.trelaze.fr](http://www.trelaze.fr)

 [mairie.trelaze](https://www.facebook.com/mairie.trelaze)

 [ville\\_trelaze](https://twitter.com/ville_trelaze)